

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE Pour l'occupation du domaine public portuaire

Objet :

Le Grand Port Maritime de la Martinique met à disposition 2 espaces commerciaux de 29 m² à la gare maritime inter-îles, située au quai ouest, et invite les opérateurs intéressés à candidater pour l'occupation de ces espaces.

Le présent avis est publié conformément à l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Cette première procédure de sélection s'est révélée infructueuse à la date du 31 mai 2023. En application de l'article L. 2122-1-3, 3°, il n'y a donc pas lieu de mettre en œuvre une nouvelle procédure de sélection préalable.

Caractéristiques principales de l'occupation :

- Locaux d'une superficie de 29 m² chacun ;
- Localisation : espace rotonde de la gare maritime en rez-de-chaussée ;
- Espace public accessible à tout public ;
- Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h ;
- Ouvert le week-end, horaires variables en fonction des heures d'escales des navires ;
- Chaque local est équipé de rideaux électriques et de prises électriques ;
- Durée d'occupation : 3 ans
- Redevance domaniale correspondant au tarif 1310 du barème des services commerciaux (<https://www.martinique.port.fr/tarifs-portuaires.aspx>);
- Redevance annuelle sur CA de 4% sur la base des documents comptables fournis par l'occupant, selon les modalités définies dans le contrat d'occupation ;
- Occupation temporaire, précaire et révocable en application du code général de la propriété des personnes publiques.

Critères d'attribution :

- Agrément pour l'exercice l'activité commerciale : 50%
- Projet de développement de l'activité : 50%

Modalités de réponse :

Toute candidature doit être adressée impérativement par courriel au Service des Affaires Juridiques et institutionnelles : saji@martinique.port.fr.

Documents à transmettre :

Le dossier présenté devra comporter un descriptif des activités ainsi que :

- Les références professionnelles ;
- Les attestations d'assurance ;
- L'extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- Les licences professionnelles, agrément professionnel relatifs à l'activité exercée ;
- Le formulaire de candidature ci-joint dûment rempli et signé.

Pas de date limite de réception des candidatures : autorisation délivrée de gré à gré suite à première procédure infructueuse